



**HAL**  
open science

# Patrimoine naturel en péril ou péril du patrimoine naturel ?

Antoine Vernay, Aurore Receveur

► **To cite this version:**

Antoine Vernay, Aurore Receveur. Patrimoine naturel en péril ou péril du patrimoine naturel ?. Droit de la biodiversité : activités de pleine nature et protection de l'environnement, Oct 2021, Aurillac (15), France. pp.746. hal-04884517

**HAL Id: hal-04884517**

**<https://hal.science/hal-04884517v1>**

Submitted on 24 Jan 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Patrimoine naturel en péril ou péril du patrimoine naturel ?  
Colloque « Droit de la biodiversité : activités de pleine nature et protection de l'environnement »  
1<sup>er</sup> Octobre 2021 - Aurillac

Antoine VERNAY

Enseignant-chercheur en écologie végétale à l'Université Claude Bernard – Lyon 1  
Univ Lyon, Université Claude Bernard Lyon 1, CNRS, ENTPE, UMR 5023 LEHNA, F-69622, Villeurbanne,  
France

Aurore RECEVEUR

Post-doctorante en écologie marine et sciences halieutiques  
CESAB - FRB, 5 Rue de l'École de Médecine, 34000, Montpellier

## Patrimoine naturel en péril ou péril du patrimoine naturel ?

Les nouvelles ères géologiques ne sont pas si fréquentes et malheureusement, le début de l'Anthropocène, que les scientifiques placent en général autour de la première révolution industrielle<sup>1</sup>, n'est pas à l'avantage d'*Homo sapiens sapiens* (dont la traduction pourrait être « Homme intelligent »). Nous n'avons peut-être jamais aussi mal porté notre nom car ce sont nos actes (ou notre absence d'action) qui ont abouti à un bouleversement des écosystèmes sans précédent, conduisant à l'entrée dans cette nouvelle ère géologique. Les rapports scientifiques rassemblant et synthétisant des milliers d'études de par le monde sur l'impact de l'Homme dans les changements globaux sont alarmants depuis des décennies<sup>2,3</sup>. Malgré notre prise de conscience et les avertissements clairs des scientifiques et des citoyens<sup>5,6,7</sup>, les actions restent encore insuffisantes et ne parviennent pas pour le moment à stopper ou même ralentir la 6<sup>ème</sup> extinction majeure de biodiversité<sup>8</sup>. Ceci a d'ailleurs abouti à accorder le titre de « patrimoine naturel » à différents composants environnementaux qui nous entourent. D'après l'UNESCO (Art. 2 de la Convention du patrimoine mondial), le « patrimoine naturel » peut être défini comme :

- Des monuments naturels (formations physiques et biologiques) ou des groupes de monuments qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique ;
- Des formations géologiques et physiographiques et des zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animales et végétales menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ;
- Des zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

Cette définition fait apparaître la nécessité de choisir ce qui est « patrimoine naturel » et implique donc de laisser de côté un grand nombre d'entités. L'emploi des termes « exceptionnelle », « menacé » ou « beauté naturelle » induit une subjectivité dans le choix qui devient très anthropocentré. Selon ces critères de sélection, les mesures qui en découlent risquent fortement de faire abstraction de la complexité des écosystèmes<sup>9</sup>. En ne sélectionnant que certaines espèces à protéger dans un écosystème complexe, nous faisons le pari que la protection de ces espèces permettra d'immuniser tout l'écosystème face à des pressions multiples et globales. D'autre part, cette

---

<sup>1</sup> W. Steffen, J. Grinevald, P. Crutzen, J. McNeill, "The Anthropocene: conceptual and historical perspectives", *Philosophical Transactions of the Royal Society A: Mathematical, Physical and Engineering Sciences* n° 369, 2011, 842–867

<sup>2</sup> DH. Meadows, DL. Meadows, J. Randers, WW. Behrens, "The limits to. *Growth*", 1972, 102: 27

<sup>3</sup> IPCC. 2021. *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press

<sup>4</sup> H-O. Pörtner, R.J. Scholes, J. Agard, E. Archer, X. Bai, D. Barnes, M. Burrows, L. Chan, WL. Cheung, S. Diamond, *et al.*, *IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change*. Zenodo, 2021

<sup>5</sup> WJ. Ripple, C. Wolf, TM. Newsome, M. Galetti, M. Alamgir, E. Crist, MI. Mahmoud, WF. Laurance, "World scientists' warning to humanity: A second notice", *BioScience* n° 67, 2017, 1026–1028

<sup>6</sup> G. Hagedorn, P. Kalmus, M. Mann, S. Vicca, JV den Berge, J-P van Ypersele, D. Bourg, J. Rotmans, R. Kaaronen, S. Rahmstorf, *et al.*, "Concerns of young protesters are justified", *Science* n° 364, 2019, 139–140

<sup>7</sup> CJ. Gardner, CFR. Wordley, "Scientists must act on our own warnings to humanity", *Nature Ecology & Evolution*, 2019, 1–2

<sup>8</sup> G. Ceballos, PR. Ehrlich, AD. Barnosky, A. García, RM. Pringle, TM. Palmer, "Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction", *Science Advances* n° 1: e1400253, 2015

<sup>9</sup> E. Morin, "Restricted complexity, general complexity", *Science and us: Philosophy and Complexity*. Singapore: World Scientific, 2007, 1–25

stratégie n'amène pas de remise en question de notre système actuel et à tendance à accentuer notre sentiment d'omnipotence sur la Nature<sup>1011</sup>.

Une prise de conscience et la mise en œuvre d'actions d'envergures à des fins de protection, conservation et transmission aux générations futures sont aujourd'hui plus qu'urgentes. Toutefois, protéger notre patrimoine naturel pourrait s'avérer contre-productif car conceptuellement ambiguë<sup>12</sup>. Un choix cornélien s'offre alors à nous : miser sur une valorisation patrimoniale et donc limitée aux éléments de biodiversité « exceptionnels » à nos yeux, potentiellement au détriment d'une biodiversité « cachée » plus riche, ou changer notre modèle de société pour parvenir à la protection de l'ensemble des milieux ? Un changement de paradigme sociétal est nécessaire, et sa mise en œuvre pourrait être enclenché par un bouleversement législatif. Nous évoquerons en première partie l'importance des actions de protection quelle que soit l'échelle considérée. Puis nous aborderons les dangers à ne pas considérer les écosystèmes dans leur ensemble. Enfin, nous présenterons des réflexions d'actualités sur la nécessité de donner le statut de sujet de droit à la Nature.

## I. Tout effort de protection est précieux !

Le taux d'extinction actuel des espèces sur Terre serait 10000 fois plus rapide que le taux normal estimé par les enregistrements fossiles<sup>13</sup>. Le danger est donc bien présent et la nécessité d'agir devient urgente.

Il existe actuellement plusieurs manières de quantifier la diversité d'un écosystème, et une multitude de métriques permettant de mesurer « l'importance » de chaque espèce composant cet écosystème.

Les écologues distinguent, par exemple, les espèces dites ingénieuses ou clé de voûte. Les premières sont des espèces qui modifient les conditions environnementales comme la température, la lumière, l'accès aux ressources, créant ou modifiant ainsi les habitats. Un chêne adulte est, à ce titre, une espèce ingénieuse. Les espèces clé de voûte ont, elles, un l'impact fort sur un milieu compte tenu de leur abondance (ex : les castors et leur impact environnemental avec les barrages)<sup>14,15</sup>. L'impact des changements globaux sur ces espèces est donc à caractériser avec précision car les conséquences en cascade sur le reste de l'écosystème seront sans nul doute très importantes. Les espèces endémiques [exclusivement présentes dans une région, comme le desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*, É. Geoffroy Saint-Hilaire, 1811) ou la salamandre de Corse (*Salamandra corsica* S. 1838)] ou emblématiques [caractéristique d'un habitat et connue du grand public, le bouquetin des Alpes (*Capra ibex* L. 1758, Figure 1) ou le Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus* S. 1784)] font aussi l'objet de protections renforcées du fait de leur rareté ou de leur influence dans l'opinion<sup>16</sup>. La protection de ces espèces dites 'emblématiques' peut servir des fins de conservation pour les autres espèces du même écosystème. On parle alors d'espèce 'parapluie'. La baleine à bosse (*Megaptera novaeanglia*, B. 1781) en est un exemple en Océanie : sa forte valeur culturelle pour les populations insulaires, ainsi que sa « valeur » économique importante grâce à l'attrait touristique qu'elle suscite ont fait d'elle une espèce cible à protéger. Son aire de distribution a servi de base pour concevoir les aires marines protégées au sein du parc naturel de la mer de corail (Nouvelle-Calédonie).

---

<sup>10</sup> R. Costanza, R. de Groot, P. Sutton, S. van der Ploeg, S.J. Anderson, I. Kubiszewski, S. Farber, R.K. Turner R.K., "Changes in the global value of ecosystem services", *Global Environmental Change* n° 26, 2014, 152–158

<sup>11</sup> J-L. Martin, V. Maris, D.S. Simberloff, "The need to respect nature and its limits challenges society and conservation science", *Proceedings of the National Academy of Sciences* n° 113, 2016, 6105–6112

<sup>12</sup> M. Deffairi, "Communs, patrimoine et patrimonialisation en droit de l'environnement", *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 2021

<sup>13</sup> G. Ceballos, P.R. Ehrlich, A.D. Barnosky, A. García, R.M. Pringle, T.M. Palmer, "Accelerated modern human-induced species losses: Entering the sixth mass extinction", *Science Advances* n° 1: e1400253, 2015

<sup>14</sup> C.G. Jones, J.H. Lawton, M. Shachak, "Organisms as ecosystem engineers" In: Samson FB, Knopf FL, eds. *Ecosystem Management: Selected Readings*. New York, NY: Springer, 1996, 130–147

<sup>15</sup> T.G. Whitham, W.P. Young, G.D. Martinsen, C.A. Gehring, J.A. Schweitzer, S.M. Shuster, G.M. Wimp, D.G. Fischer, J.K. Bailey, R.L. Lindroth, *et al.*, "Community and ecosystem genetics: A consequence of the extended phenotype", *Ecology* n° 84, 2003, 559–573

<sup>16</sup> C. Albert, G.M. Luque, F. Courchamp. "The twenty most charismatic species". *PLOS ONE*, n° 13: e0199149, 2018



**Figure 1 :** Bouquetin des Alpes (*Capra ibex*), espèce emblématique du massif alpin dans un pâturage du Vercors, Chichilianne (38)

Grâce à ces espèces patrimoniales, bien connues de la communauté scientifique et du grand public, la sensibilisation aux problématiques de perte de biodiversité trouve un certain écho auprès des décideur-se-s politiques. Toutefois, une question éthique émerge : en quoi ces espèces méritent-elles plus d'attention que d'autres espèces plus 'discrètes' dans leurs environnement ou dont la valeur est plus complexe à mesurer dû à l'absence quasi-totale d'informations sur son écologie ?

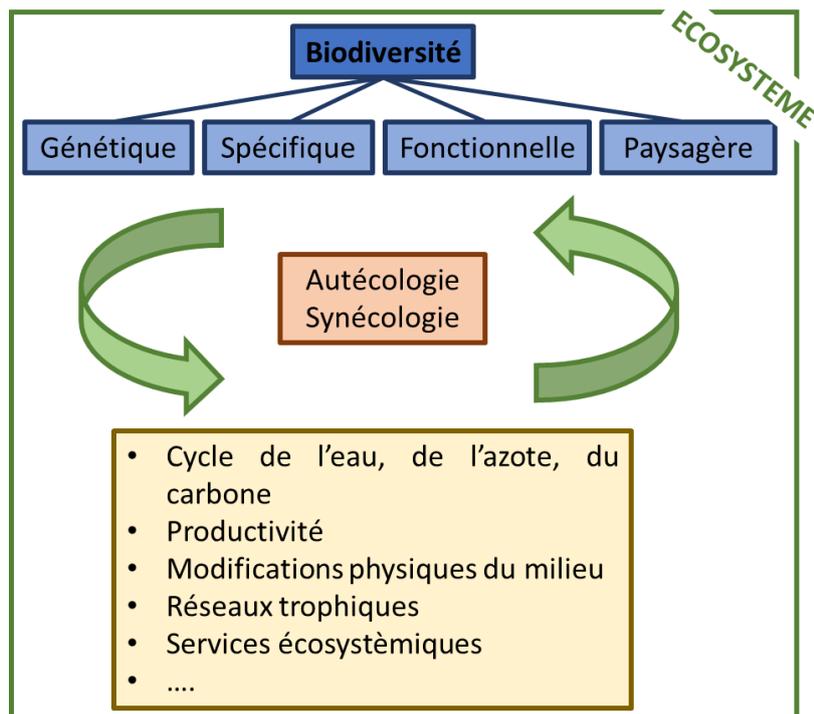
## II. Patrimoine naturel, une fausse bonne idée ?

Le patrimoine naturel n'est qu'une infime partie de la biodiversité qui nous entoure. Cette dernière n'est pas que spécifique, elle est aussi génétique, fonctionnelle, paysagère<sup>17</sup> (Figure 2). La rareté d'une espèce n'est donc pas non plus une métrique efficace pour mesurer son importance : contrairement aux idées reçues, une espèce peu abondante peut jouer un rôle écologique unique et essentiel<sup>18</sup>. La diversité et la complexité des interactions biotiques (comme les interactions trophiques) sont d'autres exemples de paramètres supplémentaires à prendre en compte lorsque l'on vise à protéger la biodiversité.

---

<sup>17</sup> J. Hortal, F. de Bello, JAF Diniz-Filho, TM. Lewinsohn, JM. Lobo, RJ. Ladle, "Seven shortfalls that beset large-scale knowledge of biodiversity", *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics* n° 46, 2015, 523–549

<sup>18</sup> N. Loiseau, N. Mouquet, N. Casajus, M. Grenié, M. Guéguen, B. Maitner, D. Mouillot, A. Ostling, J. Renaud, C. Tucker, "Global distribution and conservation status of ecologically rare mammal and bird species", *Nature communications* n° 11, 2020, 1–11



**Figure 2** : représentation conceptuelle et schématique de plusieurs échelles de biodiversité (cadres bleus) et le rôle de l'autécologie (la capacité d'une entité à vivre dans un milieu) et de la synécologie (la capacité à vivre avec d'autres entités) sur les fonctions écosystémiques (cadre jaune).

Les arguments présentés précédemment font fi du déficit de connaissance sur le rôle et le fonctionnement de la biodiversité. Se baser sur certaines espèces patrimoniales permet de parer au plus pressé sans pour autant résoudre le problème. Hortal *et al.* (2015) souligne notamment un manque de connaissance écologique dit linnéen (nombre d'espèces connues par rapport aux espèces réellement existantes) et eltonien (relatifs aux interactions entre espèces)<sup>19</sup>. Notre environnement subit des bouleversements sans commune mesure à l'échelle globale, or ces conditions environnementales influencent les interactions entre espèces<sup>20</sup> et peuvent être un moteur évolutif conduisant parfois à la disparition d'espèces peu adaptées<sup>21,22</sup>. La biodiversité est à la fois ce qui est indispensable à notre survie mais est aussi paradoxalement extrêmement abstraite. Une part substantielle des bénéfices que nous en retirons découle de processus issus de réseaux d'interactions complexes, dont l'état actuel des connaissances est aujourd'hui limité. Les interactions hétérarchiques<sup>23</sup> qui unissent chacun des différents niveaux de la biodiversités sont d'une extraordinaire complexité. En effet, si certaines interactions nous paraissent évidentes comme les relations trophiques, un prédateur mange une proie, les études mettent en évidence des réseaux d'interactions extrêmement plus complexes. La hiérarchie qui découle de la vision étriquée du fonctionnement du vivant (« chaîne alimentaire ») vole en éclat si l'on considère les nombreuses autres interactions intra et interspécifiques (Fernandez *et al.*, en révision) mais aussi à l'échelle des populations et des communautés<sup>24</sup>. Dans le parc du Yellowstone par exemple, des études montrent l'impact majeur qu'a eu la réintroduction du loup (*Canis lupus*) : les écosystèmes s'en sont trouvés modifiés du fait de la diminution de la pression d'herbivorie exercée par

<sup>19</sup> J. Hortal, F. de Bello, JAF Diniz-Filho, TM. Lewinsohn, JM. Lobo, RJ. Ladle, "Seven shortfalls that beset large-scale knowledge of biodiversity", *Annual Review of Ecology, Evolution, and Systematics* n° 46, 2015, 523–549

<sup>20</sup> A. Vernay, P. Malagoli, M. Fernandez, T. Perot, T. Améglio, P. Balandier, "Improved *Deschampsia cespitosa* growth by nitrogen fertilization jeopardizes *Quercus petraea* regeneration through intensification of competition", *Basic and Applied Ecology* n° 31, 2018 21–32

<sup>21</sup> HK. Lotze, B. Worm, "Historical baselines for large marine animals", *Trends in Ecology & Evolution* n° 24, 2009, 254–262

<sup>22</sup> M. Davis, S. Faurby, J-C. Svenning, "Mammal diversity will take millions of years to recover from the current biodiversity crisis", *Proceedings of the National Academy of Sciences* n° 115, 2018, 11262–11267

<sup>23</sup> GS. Cumming, "Heterarchies: reconciling networks and hierarchies", *Trends in Ecology & Evolution* n° 31, 2016, 22–632

<sup>24</sup> JM. Chase, A. Jeliakov, E. Ladouceur, DS. Viana, "Biodiversity conservation through the lens of metacommunity ecology", *Annals of the New York Academy of Sciences* n° 1469, 2020, 86–104

les cerfs, changeant le cours des rivières et la diversité de la végétation<sup>25,26</sup>. Or le lien fort entretenu par les végétaux avec le sol (dont 1g peut contenir, entre autres, 1 millions de bactéries appartenant à des dizaines de milliers d'espèces<sup>27</sup>) a des conséquences sur les fonctions des écosystèmes dans leur globalité comme le cycle de l'azote, du carbone pour n'en citer que deux<sup>28,29</sup>.

Ces modifications induisent des changements de condition du milieu (modification de la disponibilité en ressources, du fonctionnement des espèces) qui se répercuteront par rétroactions sur la biodiversité et les interactions qui lui incombent<sup>30</sup>(Figure 2). Notre manque de connaissance devrait nous conduire à plus de prudence dans le fait de favoriser des espèces patrimoniales plutôt que d'autres. Les fonctions écosystémiques qui résultent des réseaux d'interactions à différentes échelles entre les êtres vivants et leurs milieux sont les conditions *sine aqua non* à l'équilibre de ces systèmes que nous avons pratiquement entièrement colonisés<sup>31,32</sup>. Se focaliser sur le « patrimoine naturel » revient donc à nier la complexité des écosystèmes. Nos critères n'ont pas toujours de sens biologiques, et quand bien même des arguments scientifiques sont avancés, ils ne prennent pas en compte, dans ce genre de politique de conservation, l'immense carence de savoirs sur le fonctionnement des écosystèmes. Le risque est alors de déstabiliser, par exemple, un écosystème en maintenant une espèce vouée à disparaître et en empêchant des espèces plus adaptées à de nouvelles conditions de s'installer et de stabiliser le fonctionnement du milieu.

### III. La Nature comme sujet de droit

Si l'idée de protéger notre patrimoine naturel part d'un bon sentiment, il se heurte à un imaginaire trop anthropocentré et libéral. Ce discours mérite toutefois certaines nuances, notamment vis à vis du caractère culturel que revêtent certaines espèces et dont la valeur patrimoniale va au-delà du simple aspect esthétique. Dans ces cas-là, les pertes associées à ces espèces sont doublement dommageables, d'un point de vue écologique et culturel<sup>33</sup>. Il semble urgent de s'affranchir de toute hiérarchisation des éléments constitutifs de la Nature sur une échelle de valeur, nous ôtons ainsi le droit de disposer de telle ou telle chose dans une décision unilatérale entre humain<sup>34</sup>. La notion de services écosystémiques est un premier pas démontrant l'intérêt de conserver des fonctions écosystémiques permettant le fonctionnement de nos sociétés anthropiques. Les services écosystémiques correspondent à l'ensemble des bénéfiques issus du fonctionnement des écosystèmes<sup>35</sup>. Une fois ces services écosystème définis, ceux-ci ont pu être évalués monétairement afin de rendre compte de leurs valeurs marchandes dans nos sociétés occidentales<sup>36</sup>. Toutefois, ce concept reste très anthropocentré et met en lumière le dialogisme entre des services rendus par la nature et leur marchandisation. Ces échelles de valeurs sont irréconciliables, la Nature possédant une valeur intrinsèque inquantifiable par le néo capitalisme<sup>37,38</sup>.

---

<sup>25</sup> WJ. Ripple, RL. Beschta, LE. Painter, "Trophic cascades from wolves to alders in Yellowstone", *Forest Ecology and Management* n° 354, 2015, 254–260

<sup>26</sup> RL. Beschta, WJ. Ripple, "Riparian vegetation recovery in Yellowstone: The first two decades after wolf reintroduction", *Biological Conservation* n° 198, 2016, 93–103

<sup>27</sup> SF. Bender, C. Wagg, MGA. van der Heijden, "An underground revolution: biodiversity and soil ecological engineering for agricultural sustainability", *Trends in Ecology & Evolution* n° 31, 2016 440–452

<sup>28</sup> A. Cantarel, T. Pommie, M. Desclos-Theveniau, S. Diquélou, M. Dumont, F. Grassein, E-M. Kastl, K. Grigulis, P. Laîné, S. Lavorel, *et al.* "Using plant traits to explain plant–microbe relationships involved in nitrogen acquisition", *Ecology* n° 96, 2015 788–799

<sup>29</sup> N. Legay, S. Lavorel, C. Baxendale, U. Krainer, M. Bahn, M-N. Binet, A. Cantarel, M-P.Colace, A. Foulquier, E-M. Kastl, *et al.*, "Influence of plant traits, soil microbial properties, and abiotic parameters on nitrogen turnover of grassland ecosystems", *Ecosphere* n° 7, 2016, e01448

<sup>30</sup> MJ. Gundale, P. Kardol, "Multi-dimensionality as a path forward in plant-soil feedback research", *Journal of Ecology*, 2022.

<sup>31</sup> KR. Jones, CJ. Klein, BS. Halpern, O. Venter, H. Grantham, CD. Kuempel, N. Shumway, AM. Friedlander, HP. Possingham, JEM. Watson, "The Location and Protection Status of Earth's Diminishing Marine Wilderness", *Current Biology* n° 28, 2018, 2506-2512.e3

<sup>32</sup> D. Tilman, "Extinction, Climate Change and the Ecology of Homo sapiens", *Journal of Ecology*, 2022

<sup>33</sup> U. Pascual, P. Balvanera, S. Díaz, G. Pataki, E. Roth, M. Stenseke, RT. Watson, E. Başak Dessane, M. Islar, E. Kelemen, *et al.*, "Valuing nature's contributions to people: the IPBES approach", *Current Opinion in Environmental Sustainability* n° 26–27, 2017, 7–16

<sup>34</sup> J-L. Martin, V. Maris, DS. Simberloff, "The need to respect nature and its limits challenges society and conservation science", *Proceedings of the National Academy of Sciences* n° 113, 2016, 6105–6112

<sup>35</sup> WV. Reid, *Millennium Ecosystem Assessment: Ecosystems and Human Well-being*, 2005

<sup>36</sup> R. Costanza, R. d'Arge, R. de Groot, S. Farber, M. Grasso, B. Hannon, K. Limburg, S. Naeem, RV. O'Neill, J. Paruelo, *et al.*, "The value of the world's ecosystem services and natural capital", *Nature* n° 387, 1997, 253–260

<sup>37</sup> V. Maris, J-P. Revéret, "Les limites de l'évaluation économique de la biodiversité", *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum* n° 4, 2009, 52–66

<sup>38</sup> V. Maris, "Natural capital—a narrow view of the values of nature and environmental policies", In: *Revue du CGDD. Nature and Wealth of Nations*, 2015

Notre imaginaire doit s'élargir, s'affranchir d'un mythe commun prônant l'économie marchande comme moteur de notre société pour replacer l'humain comme faisant partie d'un tout qu'il ne peut maîtriser mais dans lequel il doit s'intégrer et s'adapter sans menacer sa stabilité<sup>39</sup>. L'Equateur a été le premier pays à accorder des droits à la Nature en tant qu'entité et certains pays comme le Portugal ou de l'Espagne intègrent le droit à une nature viable dans leur constitution. Bien sûr, des législations comme le droit de l'environnement existent, mais il reste toutefois fragile et fortement dépendant des velléités économiques de la société, comme en témoigne l'affaire des « boues rouges » dans les Calanques en 2016. Dans cette controverse, l'aspect économique l'a emporté sur le désastre écologique engendré. Ceci est d'autant plus facile que les éléments de la Nature sont considérés comme des objets de droits et non des sujets de droit, pour l'instant seul apanage des êtres humains<sup>40</sup>. Cette différenciation fait toute la différence de traitement et de considération que l'on porte à nos écosystèmes : ces derniers ne sont alors que des objets sur lesquels portent des droits des êtres humains.

En tant qu'objet, la Nature est totalement dépendante des valeurs anthropiques que nous voulons bien lui donner, valeur qui dépend de l'usage que l'on fait des différents éléments qui les composent. En octroyant le statut de sujet de droit, la Nature devient alors défendable en tant qu'entité. L'idée n'est pas nouvelle, comme en témoigne la volonté de Christopher D Stone en 1972 d'attribuer des droits aux éléments naturels dans son article « *Should Trees Have Standing* »<sup>41</sup> Cette démarche a déjà été initiée en Nouvelle-Zélande où le fleuve Whanganui est considéré comme sujet de droit. Aux Etats-Unis, le lac Erie possède lui aussi un statut lui permettant d'engager des poursuites contre d'éventuels pollueurs. En France, il n'existe pas encore, à notre connaissance, d'entité naturelle sous ce type de statut légal. Toutefois de nombreuses démarches démocratiques et citoyennes ont émergées et cette petite « révolution copernicienne » législative pourrait se concrétiser dans les années à venir. En effet, en Corse, un collectif citoyen, appuyé par des personnalités politiques et juridiques a publié en 2021 la déclaration du fleuve Tavignanu en espérant aller au bout du processus juridique, faire du fleuve un sujet de droit. De même, un parlement de la Loire a vu le jour afin d'accorder un statut de « personnalité juridique » au fleuve<sup>42</sup>. Notre société a accepté de donner ce statut à des entreprises, des associations qui ne sont pourtant pas des entités humaines mais bien des personnes morales. Imaginer permettre l'égalité devant la justice des éléments naturels semble donc possible conceptuellement et aujourd'hui tout à fait urgent !

## IV. Conclusion

Une des clés pour protéger la Nature et s'affranchir de solutions limitées comme le statut de patrimoine naturel est donc selon nous, législative. Si l'on souhaite prendre la direction d'une Nature viable, de socio-écosystèmes durables, il convient alors que les écologues collaborent plus étroitement avec les législateurs. Il est nécessaire de proposer un cadre législatif protégeant efficacement notre environnement en tant que sujet de droit, tout en réalisant un travail de vulgarisation auprès du grand public<sup>43,44</sup> afin que les efforts de la société civile pour changer de système se fasse à l'aune de la complexité des écosystèmes et non uniquement du patrimoine naturel. En effet, depuis le siècle des Lumières, notre modèle de société a été profondément influencé par le contrat social de Rousseau<sup>45</sup> et les principes d'interactions et de fonctionnement au sein de nos sociétés humaines, considérées comme supérieures à l'environnement, dans lequel elles s'implantent. Cette vision « hors-sol » de notre société se traduit explicitement chez Descartes un siècle avant Rousseau lorsque qu'il propose de « Nous rendre comme maîtres et possesseurs de la nature ». Il semble urgent de maintenant basculer dans un contrat naturel<sup>46</sup> dans lequel nous nous replaçons comme une partie d'un tout écosystémique. L'interdépendance qui nous lie aux autres parties, la complexité des interactions qui régissent les socio-écosystèmes nous engagent à plus d'humilité et de considération pour cet ensemble. Faire basculer la Nature d'objet à sujet de droit nous apparait comme une transition efficace du contrat social vers le contrat naturel.

---

<sup>39</sup> R. Preiser, R. Biggs, A. De Vos, C. Folke, "Social-ecological systems as complex adaptive systems: organizing principles for advancing research methods and approaches", *Ecology and Society* n° 23, 2018.

<sup>40</sup> S. Goyard-Fabre, "Sujet de droit et objet de droit : Défense de l'humanisme", *ARSP: Archiv für Rechts- und Sozialphilosophie / Archives for Philosophy of Law and Social Philosophy* n° 81, 1995, 517–531

<sup>41</sup> CD. Stone, "Should Trees Have Standing--Toward Legal Rights for Natural Objects", *Southern California Law Review* n° 45, 1972, 450

<sup>42</sup> ML. Floc'h, C. deToledo, L. Pignot, "Le parlement de Loire", *L'Observatoire* n° 57, 2021 16–22

<sup>43</sup> L. Poulet, B. Dalmas, B. Goncalves, C. Noûs, A. Vernay, "As researchers, we need to engage more into public outreach towards children in the future", *Journal of futures studies* n° 26, 2021, 75–82

<sup>44</sup> A. Receveur, L. Poulet, B. Goncalves, B. Dalmas, et A. Vernay, « Citizen Science: reciprocal benefits from the project community to the socio-ecological system ». *Quantitative Plant Biology*, en cours de révision.

<sup>45</sup> J-J. Rousseau, *Du contrat social*, 1762

<sup>46</sup> M. Serres, *Le Contrat naturel Nouvelle édition*, 2020

## **Remerciements :**

Les auteur·trice·s remercient particulièrement l'ensemble des membres organisateurs du colloque « Droit de la biodiversité : activités de pleine nature et protection de l'environnement » du 1<sup>er</sup> Octobre 2020 ayant permis des échanges interdisciplinaires riches et variés et pour nous donner l'occasion de publier ces actes de colloques. Les auteur·trice·s remercient également Thibault Boisseau pour les échanges riches qui ont pu contribuer à la rédaction et au message de cet acte.